

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_027

~~~~~

## SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

**ABSENTE EXCUSEE :** *QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF « GESTION DU SITE DE BISE » 2023</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------|

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Gestion du site de Bise » 2023 présenté par le Maire, comme suit :

|                       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 112 400,00 €    | 112 400,00 €    |
| <b>Investissement</b> | 245 195,02 €    | 245 195,02 €    |
| <b>TOTAL</b>          | 357 595,02 €    | 357 595,02 €    |

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif « Gestion du site de Bise » 2023 tel qu'arrêté comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération :

\* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

\* au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN



*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 7 MARS 2023  
et publication du*

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Aurélien Petit-Jean". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.